



MAIRIE DE CAMPAGNAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021 à 18H30 – A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-six novembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ISURE, maire de de CAMPAGNAN.

Date de convocation: 19/11/2021

Nombre de conseillers présents: 7

Nombre de conseillers en exercice: 13

Présents : M. Jean-Marc ISURE, M. Jean-Manuel YORIS, M. Bertrand RAMELOT, Mme Carole HENKE, M. Luc LOZANO, M. Michel GLAVIER, M Michel GUERNIER

Absents excusés: M. Lucien GELLIDA, Mme Angélique GASC, M. Davy BURGHOFFER, Mme Françoise LIGOT.

Absents M. Brice MEYNIER, M. Julien BRINGUIER

Procuration : 3

PUBLIC : 1

Secrétaire de séance : M. Michel GLAVIER

Ordre du jour :

- Projet réunion publique pour l'achat immobilier
- Délibération renouvellement convention fourrière automobile
- Compte-rendu diverses réunions et des travaux
- Questions diverses

1. PROJET REUNION PUBLIQUE POUR L'ACHAT IMMOBILIER

Monsieur le Maire fait un aparté relatif à l'organisation du Marché de Noël prévu le 19 décembre par l'ASPECA. Une rencontre a eu lieu mercredi 24 novembre avec le président de l'association et le policier municipal. Une belle manifestation est annoncée avec de nombreuses activités pour les grands et les petits. Le pass sanitaire sera obligatoire, même si cela se passe à l'extérieur. Le président de l'association est prêt à annuler la manifestation si la crise sanitaire s'intensifiait.

En effet, le taux d'incidence repart à la hausse. Certaines manifestations sont vivement déconseillées par l'Etat (notamment les repas des anciens, par exemple). C'est pourquoi, compte-tenu du contexte sanitaire actuel et de la reprise de la COVID 19, il est fortement recommandé de ne pas organiser de réunion publique actuellement.

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec Hérault Ingénierie et le CAUE le 18 novembre dernier pour conduire une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de l'achat immobilier de la commune. Au terme de cette réunion, ces services ont proposé que la municipalité dépose un cahier des charges en recensant les besoins d'intérêts public et collectifs dont l'implantation est envisagée sur cet espace.

Le projet d'aménagement des espaces permettra de définir les priorités, les délais et les objectifs (dont certains sont déjà pré-définis – « projet de rapprochement de la cantine scolaire avec l'école par exemple »).

Pour répondre à cette demande Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble du conseil municipal se retrouve afin de travailler sur ce projet pour en transmettre d'une part le résultat à Hérault Ingénierie (chargé de proposer une cohérence de l'utilisation de l'espace) et permettre de communiquer par écrit avec les administrés de la commune.

Il est regrettable de ne pas pouvoir communiquer en présentiel lors d'une réunion publique mais, la menace du virus est trop importante actuellement.

Monsieur le Maire propose de réunir le conseil municipal le vendredi 3 décembre après-midi pour travailler à l'élaboration de l'expression de besoins et du cahier des charges.

Dans le contexte sanitaire actuel, la difficulté d'organiser des réunions publiques risque de persister, et perturbe aussi les phases d'avancement du PLU (pour lequel une réunion de consolidation des études est prévue avec le cabinet BONNET le 7 décembre prochain). Monsieur le Maire espère que dans un futur proche, une évolution plus favorable de la situation sanitaire permettra d'organiser ces réunions publiques.

2. Renouvellement de la convention de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation d'une fourrière automobile

Vu L'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'Ordonnance du 26 novembre 2018 dispose que « les collectivités territoriales (...) peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public définie à l'article L. 1121-3 du Code de la commande publique préparée, passée et exécutée conformément à la troisième partie de ce code »,

Vu l'article L.1411-12 du CGCT relatif à la procédure de délégation de service simplifiée,

Vu le Code de la route, notamment l'article L.325-13,

Vu le budget de la commune,

Considérant qu'une convention de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation d'une fourrière automobile a été signée en janvier 2016 avec la société "DEPANNAGE DELVAUX", située Route Nationale 609 - 34800 ASPIRAN,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le renouvellement de la convention de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation d'une fourrière automobile avec la société "DEPANNAGE DELVAUX", à compter du 1^{er} décembre 2021 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

3. COMPTE-RENDU DES DIVERSES REUNIONS ET DES TRAVAUX

Monsieur le Maire fait part de la réunion du 15 novembre dernier tenue à la mairie en présence de Monsieur Jean-François SOTO et des représentants des services techniques du conseil départemental.

Cette réunion avait pour objet d'évoquer les aspects de dangerosité de la RD30 et de la route de BELARGA en entrée et en traversée du village.

Les services du département ont pris note des demandes des élus et feront un retour très prochainement sur les propositions d'aménagements réalisables pour réduire cette dangerosité. Ces propositions seront sans doute assorties d'un découpage par tranche d'intervention étalée dans le temps en fonction des disponibilités budgétaires. Cela nécessitera de prioriser auprès du département pour les situations les plus sensibles.

Monsieur le Maire évoque également la réunion avec les administrés (entrée du village côté rue de Belarga), un dialogue constructif a été établi et apparemment, les soucis de stationnement ont diminué.

Malgré la crise sanitaire, Madame Carole HENKE souligne que les Anciens ne seront pas oubliés pour les fêtes de fin d'année puisqu'à défaut de pouvoir organiser un repas, comme l'an passé un panier cadeau est prévu à leur attention et leur sera remis avant les fêtes. Mme Carole HENKE qui a pris en charge l'organisation et les commandes de ces paniers souligne qu'elle a privilégié la qualité du contenu au contenant dans un objectif de maîtrise des coûts. La qualité du contenu devrait donner un niveau de satisfaction équivalent à celui de l'an passé.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Yoris, 1^{er} adjoint afin qu'il émette un retour sur les différents travaux en cours.

- **les travaux rue de l'église :** le résultat n'est pas satisfaisant la société doit réintervenir car la solution initiale n'est pas réalisable. La solution retenue est la mise en place d'un tuyau dans le caniveau et couvert par du béton.
- **Panneau d'information lumineux :** L'entreprise ACE effectue la pose le lundi 13 décembre 2021. Datv installera d'ici là les caméras de vidéo-surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 20h30.